



L'ÉCHO *numérique* DES MARTINETS

n° 4

Conseil municipal du VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023

De l'utilité des passerelles...

Actuellement, quand on parle de Malamort, c'est d'abord de la via ferrata dont il est question, tout le monde en a entendu parler et les avis sont unanimes : c'est une belle réussite... oui, certes, mais cela reste une affaire de sportifs qui concerne peu les familles et les promeneurs du dimanche après-midi ! et certains esprits chagrins disent que ça n'apporte pas grand-chose au village... Eh bien figurez-vous que ça pourrait bientôt changer : **nous travaillons à en faire un site attractif pour tous.**



Aujourd'hui, l'accès au petit barrage de Malamort se fait **rive gauche**, par un chemin bien large et pas très beau... il n'y a qu'une possibilité, à la montée comme à la descente, que l'on aille à la via ferrata où à la retenue d'eau. Autrefois aussi, il n'y avait qu'une possibilité mais il s'agissait d'un sentier très pittoresque qui longeait la **rive droite**, parfois simple petit chemin, parfois passerelles en bois, sur piles et / ou fixées à la paroi rocheuse.



Le projet dont nous avons très longuement débattu vendredi consiste à ouvrir un nouvel accès rive droite pour **faire un circuit** : monter par les passerelles rive droite, traverser le Sor sur le petit pont existant près de la retenue d'eau et descendre rive gauche en suivant le large chemin actuel - ou en sens contraire si vous préférez... Une authentique balade en boucle, variée et agréable pour les simples promeneurs pendant que les sportifs s'amuse sur la via ferrata.

Cela n'existe nulle part ailleurs dans la région... à proximité d'un village pittoresque (c'est le moins qu'on puisse dire) avec quelques artisans passionnés et authentiques... le tout dans un bassin d'activités très riche et attractif : Revel, Sorèze, Saint Ferréol, la Rigole de la montagne, le barrage des Cammazes... il y a de quoi attirer du monde à Durfort, n'en doutons pas !



Ce sujet à lui seul a occupé la plus grande partie de cette réunion du conseil municipal... ! Nous avons réfléchi à l'impact financier d'un tel projet, au devoir d'entretenir et de valoriser le patrimoine architectural qui nous est confié, aux ressources de la commune et aux subventions. Nous avons évoqué des dépenses prévisibles, inévitables et prioritaires pour les années à venir : le toit de l'ancienne sacristie, celui de l'église, le toit du foyer rural, le mur le long de la rivière, l'entretien du cheminement doux, des trottoirs du lotissement, les chicanes prévues à l'entrée du village et bien sûr la maintenance des passerelles si le projet aboutit... Malheureusement, toutes ces dépenses d'entretien ne donnent pas droit à des

subventions comme c'est le cas pour les passerelles. Pour ce type de projet, une fois le dossier soumis à l'administration, il y a une part de subventions et une part, généralement 20%, qui reste à la charge de la commune... Le maire s'engage à ce que cette somme soit entièrement couverte par du mécénat, de telle sorte que, au final, l'opération ne coûte rien à la commune.



Le conseil a finalement voté à l'unanimité **pour la réalisation du projet passerelles** à la condition expresse que des dons couvrent intégralement la part qui reste administrativement à charge de la commune de façon à ne pas peser sur le budget municipal.

Sur les trois entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre (expiré le 30.11.2023), une seule a donné suite.

Le dossier de Cévennes évasion va donc être soumis à l'administration. Nous serons informés en 2024 des subventions attribuées.

Le projet comporte six « petites » passerelles de 4m à 13m de long et une « longue » de 28m, la dernière dans le sens de la montée, suspendue - dite himalayenne.

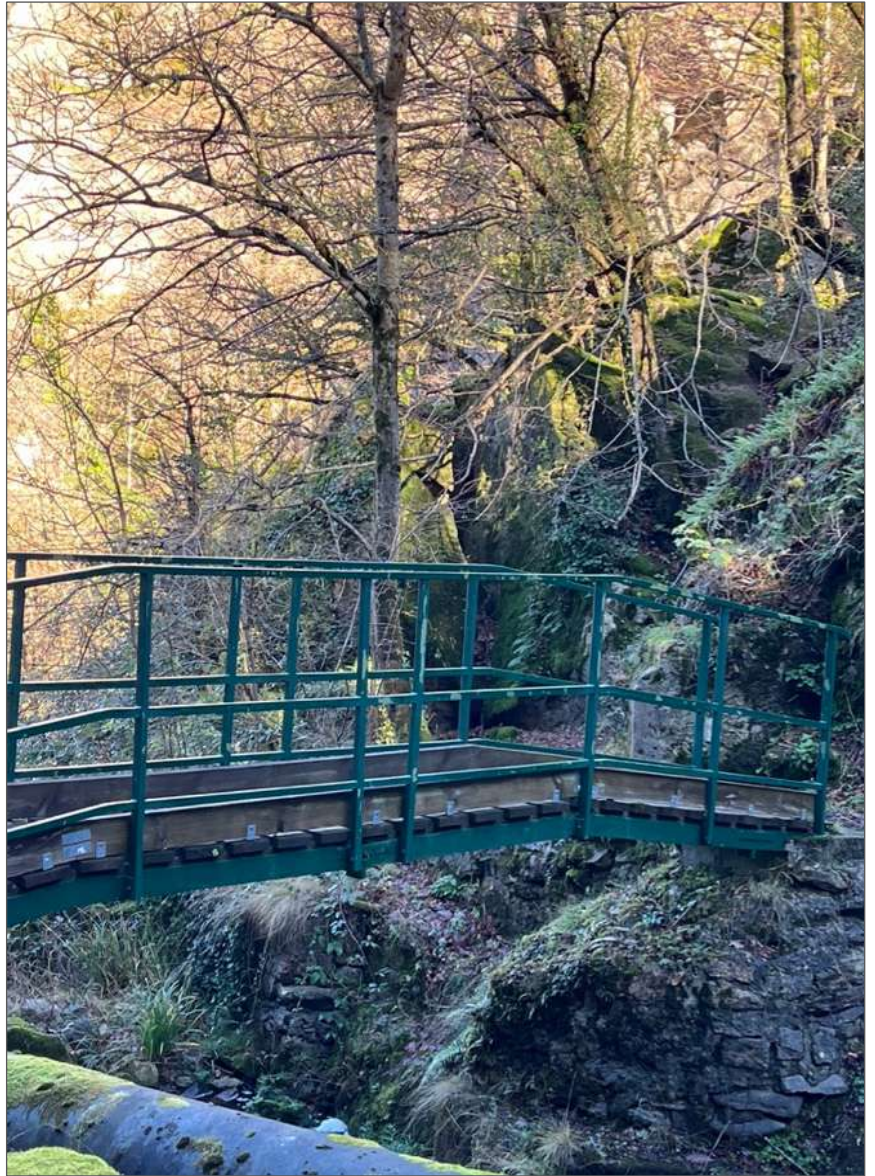
DIVERS EN VRAC (*sans respect de l'ordre dans lequel ces points ont été évoqués*)

- D'après les chiffres de l'INSEE, la population de Durfort est plutôt stable au niveau effectif :

251 habitants au 01.01.2021

258 habitants au 01.01.2023

253 habitants au 01.01.2024.



- Un petit mot sera mis dans la version papier de **L'ÉCHO DES MARTINETS** pour rappeler que, en plus de l'exemplaire qui continue à être distribué dans les boîtes aux lettres après chaque conseil municipal, il existe maintenant une **version numérique** sur le site internet du village à l'adresse <https://www.site.durfort-village.com>

- La commune va faire appel à l'association **InSite** : « *pendant 6 mois, des jeunes volontaires en service civique s'installent dans la commune pour mettre leur énergie et leurs envies au service des projets locaux* ». L'association nous met en relation avec des volontaires qui correspondraient à nos besoins : communication et recherche de mécènes pour la fête de l'eau et le festival de street art ; faire un nouveau jeu de piste ; faire un parcours faune-flore avec l'aide du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ; ouvrir davantage le musée...

Si le projet aboutit, deux jeunes seront à Durfort pendant six mois ; ils fourniront 24h de travail par semaine ; pour les encadrer dans leurs missions, ils auront deux référents locaux, le maire et l'employé municipal, avec lesquels ils doivent passer une journée par semaine. Il y a une

responsable de InSite à Castres. Lorsque les jeunes ne sont pas de la région proche, la commune doit leur proposer un logement. Donc, si ce projet vous intéresse et **qu'il vous soit possible de loger un de ces jeunes d'avril à septembre 2024**, merci de nous le faire savoir et de prendre contact avec la mairie pour plus de précisions.



Le prochain **parcours thématique** sera sur les **Fables de la Fontaine**, texte et création artistique associés. Le choix de la fable est libre : chaque artiste choisit celle qui l'inspire mais le **format A3 est imposé**. Au niveau artistique, toutes les formes d'expression et de matériaux sont envisageables : peinture, dessin, collages et montages divers, encres, graphisme... c'est la diversité qui fera

tout l'intérêt de l'exposition. Nous espérons que cette idée vous plaira et suscitera des initiatives originales. **Si vous avez un projet**, faites-le savoir dès que possible à la mairie pour faciliter l'organisation de la trentaine d'œuvres prévues. **Les productions doivent être terminées et remises au maire en mai 2024** ; l'affichage est prévu fin juin.

La réalisation d'un des panneaux pourrait être proposée à l'école de Sorèze. Une conseillère se charge de transmettre les informations à une enseignante de l'équipe.

Personne ne s'est présenté à la réunion du jeudi 14 décembre à 20h30 (cette fois l'équipe municipale était à son poste !). C'est bien compréhensible à cette période de l'année où nous avons tous beaucoup de choses à faire. Pour rappel, instauré en 2020 et présidé par le maire, le **CONSEIL CITOYEN** s'adresse à toute personne qui souhaite participer à la vie communale sans pour autant assumer une fonction d'élu. Un compte rendu est fait à chaque conseil municipal. Cette possibilité n'implique pour les villageois aucune obligation de régularité : vient qui veut, quand il le souhaite... et quand il le peut !

• **Délibération pour la désignation d'un référent déontologue :**

L'article 218 de la loi du 21.02.2022 a introduit le **droit**, pour chaque élu local, de consulter un **référent déontologue** chargé de le conseiller dans sa charge s'il en ressent le besoin. Le décret d'application est paru au Journal officiel le 07.12.2022 et les dispositions d'entrée en vigueur datent du 01.06.2023. Le guide d'application établi par la DGCL stipule qu'une délibération doit être prise pour désigner ledit référent « dans un délai raisonnable »... C'est maintenant chose faite à Durfort : nous avons voté à l'unanimité le choix de Monsieur Claude BEAUFILS qui avait au préalable répondu favorablement à une demande écrite du maire. Dans le Tarn, l'ADM81 et le CDG81 nous ont bien facilité la tâche avec des listes de personnes dont le profil correspondait à cette fonction, et deux noms qui avaient d'ores et déjà accepté d'intervenir dans le département. Nous avons vérifié dans le texte d'application qu'il est prévu pour le référent une vacation de 80€ maximum par dossier : cela nous a rassurés sur le coût potentiel !

(DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales - CDG81 : Centre De Gestion de la fonction publique territoriale 81 - ADM81 : Association Des Maires et des élus locaux du 81)



Un verre de champagne, offert par le maire aux membres du conseil, à la secrétaire de mairie et à notre fidèle auditeur, Jacques ALBAREL a permis de clôturer agréablement cette dernière réunion municipale pour l'année 2023 et de se réjouir du lancement officiel du projet passerelles que nous venions tout juste de voter.

• **DERNIERE MINUTE (OUBLIÉ PENDANT LE CONSEIL MUNICIPAL) :**

Comme tous les ans, les associations qui le souhaitent sont invitées à faire parvenir au plus vite à la secrétaire de mairie ce qu'elles voudraient voir figurer dans le **bulletin municipal annuel** qui sera publié en janvier prochain. Merci d'avance.

AGENDA

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - vendredi 12 janvier 2024 | VŒUX DU MAIRE – à 19h – foyer rural, petite salle |
| - jeudi 18 janvier 2024 | conseil citoyen - à 20h30 - à la mairie |
| - samedi 20 janvier 2024 | Repas des aînés – lieu à déterminer |
| - vendredi 26 janvier 2024 | CONSEIL MUNICIPAL – à 20h 30 – à la mairie |
| - jeudi 22 février 2024 | conseil citoyen - à 20h30 - à la mairie |
| - vendredi 23 février 2024 | CONSEIL MUNICIPAL – à 20h 30 – à la mairie |
| - jeudi 4 avril 2024 | conseil citoyen - à 20h30 - à la mairie |
| - vendredi 5 avril 2024 | CONSEIL MUNICIPAL – à 20h 30 – à la mairie |
| - jeudi 16 mai 2024 | conseil citoyen - à 20h30 - à la mairie |
| - vendredi 17 mai 2024 | CONSEIL MUNICIPAL – à 20h 30 – à la mairie |
| - dimanche 9 juin 2024 | Desperado trail |
| - jeudi 13 juin 2024 | conseil citoyen - à 20h30 - à la mairie |
| - jeudi 20 juin 20234 | CONSEIL MUNICIPAL – à 20h 30 – à la mairie |
| - samedi 29 et dimanche 30 juin 2024 | The Mechanical Arts Day |
| - dimanche 25 août 2024 | Fête de l'eau |

*L'équipe municipale vous souhaite à tous
de bonnes fêtes de fin d'année.*